

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024**

**Convocation** : 28/05/2024

**Présents** : 10/15

**Votants** : 11/15

Le trente et un mai deux mille vingt-quatre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	A	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	A	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

**Absentes** : Mmes CORNU Pauline, BÉNARD Agnès, LETAILLEUR Lucie, PIMENTA Christine.

**Procuration** : M. BOULIER Alexandre donne procuration à M. FERMENT Jean-Marie

Mme HANZARD Maryse est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2024 est approuvé.

### **ORDRE DU JOUR**

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2024 est adopté, à l'unanimité des membres présents. A ce compte rendu, Monsieur le Maire avait joint une synthèse du compte administratif 2023.

#### **PROPRIÉTÉ « EX-LANGEVIN »**

Monsieur le maire rappelle que l'expulsion par le commissaire de justice accompagné des forces de l'ordre a eu lieu le 25 avril 2024, les consorts Langevin avait quitté le logement quelques jours plus tôt.

Le cabinet Aubert en charge de l'expulsion a procédé à l'état des lieux le 13 mai 2024, les clés ont été rendues à la mairie.

Monsieur le Maire rappelle, que la dette à ce jour s'élève à 26 000 €.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de consulter le cabinet Aubert, afin d'engager une procédure tendant à récupérer les sommes qui sont dues à la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à consulter le Cabinet.

